

GLOSSAIRE SEPA / EBICS

BIC

Bank Identifier Code

Le code BIC permet d'identifier une banque au niveau international.

La coopérative bancaire SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) gère l'enregistrement de ces codes. C'est la raison pour laquelle, le BIC est aussi souvent appelé code SWIFT.

Le BIC contient 8 ou 11 caractères :

- 4 caractères : code banque
- 2 caractères : code ISO du pays
- 2 caractères : localisation

Éventuellement 3 caractères supplémentaires pour définir une agence ou une filiale.

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire.

Cet organisme professionnel a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes techniques liés à l'activité bancaire.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes d'organisation, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de normalisation, en élaborant des normes de caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés.

DSP

Directive sur les Services de Paiement

La Directive Européenne sur les Services de Paiement adoptée par le Parlement européen en avril 2007 a été transposée en droit français en Juillet 2009 et est entrée en vigueur en France au 1er novembre 2009.

Elle a pour objectif l'harmonisation des moyens de paiement en devises européennes et fournit au SEPA les bases juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.

La DSP concerne les 27 Etats membres de l'Union Européenne ainsi que 3 pays de l'Espace Economique Européen (EEE) : la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. La Suisse, pourtant membre de la zone SEPA, n'appliquera pas les dispositions de la DSP.

Elle répond à une ambition politique de la Commission, du Parlement européen et de la BCE : des paiements transfrontières aussi simples, performants et sécurisés que les paiements domestiques.

Elle permet l'émergence d'un espace économique unique où les citoyens, les entreprises et les autres acteurs économiques pourront effectuer et recevoir des paiements, que ce soit à l'intérieur de frontières nationales ou transfrontières, sous les mêmes conditions, avec les mêmes droits et obligations, et ce, quel que soit leur lieu de résidence.

EBICS

Electronic Banking Internet Communication Standard

EBICS est un protocole d'échange d'origine allemande à vocation européenne.

Il s'agit d'un des 2 protocoles retenus par le CFONB en Novembre 2008 pour succéder au protocole ETEBAC.

EBICS est un protocole ouvert : il s'appuie sur le protocole IP (Internet Protocol), ses spécifications sont publiques et son usage est libre de droit.

EBICS, tout comme ETEBAC, est un protocole sécurisé de point à point entre la banque et l'entreprise, sans aucun intermédiaire.

Il permet de véhiculer des formats fixes et variables (notamment le format SEPA) et supporte également la signature électronique personnelle.

ETEBAC

Echange par Télétransmission Entre les BANques et leurs Clients

ETEBAC est un protocole de télétransmission bancaire qui a été instauré par le CFONB en 1984. Il permet à une entreprise de transmettre à la banque des fichiers d'ordres (virements, prélèvements...) et de recevoir de la banque des fichiers de mouvements bancaires (relevés de compte).

2 versions de ce protocole cohabitent : ETEBAC 3 et ETEBAC 5.

90 000 entreprises utilisent ces protocoles en France.

IBAN

International Bank Account Number

Il s'agit de l'identifiant international de compte bancaire.

En France, l'IBAN va remplacer le RIB (Relevé d'Identité Bancaire). Il permet d'identifier le compte bancaire du bénéficiaire du paiement, quels que soient la banque et le pays dans lesquels ce compte est tenu.

Bien qu'un IBAN identifie autant un numéro de compte que l'agence de ce compte, les banques européennes demandent l'utilisation conjointe du BIC et de l'IBAN pour identifier les bénéficiaires des virements européens.

L'IBAN comprend 34 caractères au maximum et a une longueur fixe dans chaque pays. Il est composé de :

- un code pays : 2 lettres
- une clé de contrôle : 2 chiffres (de 00 à 96)
- le BBAN (Basic Bank Account Number), qui correspond à notre RIB actuel : 30 positions (maximum)

En France, l'IBAN est composé de 27 caractères.

RIB

Relevé d'Identité Bancaire

Il s'agit d'une codification permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Il est composé de :

- un code banque à 5 chiffres
- un code guichet à 5 chiffres
- un numéro de compte (maximum 11 chiffres)
- une clé de contrôle RIB à 2 chiffres

SCT

SEPA Credit Transfer

Le SCT correspond au virement SEPA. Ses caractéristiques de ce virement sont les suivantes :

- remplace les virements ordinaires nationaux des pays de la zone SEPA
- exécuté entre 2 comptes situés dans la zone SEPA
- en euros : les virements en devises sont exclus
- utilisation du code BIC et de l'IBAN pour identifier la banque et le compte bancaire du destinataire
- sans limite de montant
- comprend une zone de 140 caractères qui permet de préciser le motif du paiement fourni par le donneur d'ordre et transmis intégralement au bénéficiaire. Ces éléments facilitent ainsi le lettrage pour le bénéficiaire.
- un délai d'exécution de 3 jours ouvrés maximum (ce délai sera ramené à 1 jour au plus tard en 2012 conformément à la DSP)

Le SCT est opérationnel depuis le 28 janvier 2008 et devrait remplacer définitivement les virements nationaux actuels fin 2011.

SDD

SEPA Direct Debit

Le SDD correspond au prélèvement SEPA. Les caractéristiques de ce prélèvement sont les suivantes :

- remplace les prélèvements nationaux uniques et récurrents des pays de la zone SEPA
- exécuté entre 2 comptes situés dans la zone SEPA

- en euros : les prélèvements en devises sont exclus
- utilisation du code BIC et de l'IBAN pour identifier la banque et le compte bancaire du destinataire
- sans limite de montant
- comprend une zone de 140 caractères qui permet de préciser le motif du paiement fourni par le donneur d'ordre et transmis intégralement au bénéficiaire. Ces éléments facilitent ainsi le lettrage pour le bénéficiaire.
- s'appuie sur un seul mandat donné par le débiteur à son créancier, autorisant le débit du compte désigné (en France, actuellement, les prélèvements s'appuient sur deux documents : la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement).

Le SDD sera opérationnel en France à partir du 1er novembre 2010.

SEPA

Single Euro Payments Area, Espace Unique des Paiements en Euros

Le projet SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon des conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Il s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros.

Les objectifs de la mise en place du virement SEPA sont :

- harmonisation des paiements en nationaux et transfrontaliers à l'intérieur de la zone SEPA
- harmonisation des normes et pratiques
- traitement identique de tous les paiements en euros
- automatisation du traitement de bout en bout
- fournir des services de paiement simples et compétitifs.

La zone SEPA concerne 32 pays : les 27 pays membres de l'Union Européenne, auxquels s'ajoutent la Norvège, l'Islande, le Lichtenstein, la Suisse et Monaco.

Le SEPA est un format de fichier standardisé qui repose sur le répertoire UNIFI (ISO 20 022) utilisant la syntaxe XML. Le format SEPA est un format de fichier variable ; il peut être transporté sur des protocoles EBICS, ETEBAC 5, PeSIT Hors SIT, SWIFTNet FileAct ou toute solution reposant sur une connexion IP (portail Internet par exemple).

Le protocole ETEBAC 3, supportant des formats fixes seulement, n'est pas adapté pour le transport des fichiers SEPA.

SWIFT

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

SWIFT est une coopérative bancaire. Ses principaux adhérents sont des banques, des sociétés de courtage, des organisations de compensation et des bourses d'échanges partout dans le monde.

SWIFT est à l'origine de la création d'un réseau interbancaire qui relie les banques entre elles au niveau mondial : le réseau SWIFTNet.

SWIFTNet

SWIFTNet est un réseau créé par SWIFT basé sur un protocole de type IP (Internet Protocol) et normalisé (norme internationale basée sur l'ISO).

Le réseau SWIFT permet d'effectuer entre les banques des transferts de compte à compte, des opérations de titres, de devises...

La transmission des données est très réglementée, elle nécessite par exemple un code BIC pour chaque opération afin d'identifier les banques.

X25

X25 est un protocole de communication normalisé par commutation de paquets en mode point à point proposé en France par Orange Business Services (ex-Transpac).

Le protocole d'échange de communication bancaire ETEBAC repose sur X25.

L'arrêt du réseau X25 est prévu pour Octobre 2011.